



## Mittelbergheim

Joyau du vignoble d'Alsace

n° 30 : Juin 2016

# Barigmer Bladel



## Bulletin municipal

### L'Agenda

**Du 4 au 28 juillet 2016**

Enquête public « construction d'une déchetterie à Barr par le SMICTOM »  
Dossier consultable à la mairie

**Fête du Vin**

30 et 31 juillet 2016

*Les Vignerons et les Sapeurs-Pompiers  
de Mittelbergheim*

**Sommermarik**

Tous les mercredis

du 6 juillet au 31 août 2016

**Ouverture du Musée Viticole**

« Mémoire de Vignerons »

du 14 juillet au 9 octobre 2016,

les dimanches après-midi et jours de fête,  
de 14h30 à 18h30.

**Cinéma de plein air : « Comme un avion »**

24 août 2016 dans la cour de l'école

*L'Association S'tulipel*

**Pique-Nique du villageois**

4 septembre 2016

*L'Association S'tulipel*

**Fête du Vin Nouveau**

25 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville

*L'Association S'tulipel*

**Fête du Vin Nouveau**

9 octobre 2016 à l'Hôtel de Ville

*L'Association du Musée Viticole*

**Bredelemarik**

4 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville

*L'Association S'tulipel*

L'arrivée de l'été, une belle saison pour se souvenir et mettre en œuvre quelques vieux principes de citoyenneté que nous pouvons tous appliquer. Cela consiste tout simplement à faire un peu de balayage des caniveaux et à l'arrachage des mauvaises herbes devant les propriétés. La propreté de notre commune est un élément important pour la qualité de vie de tous. Cette démarche permet également de donner une image forte de notre village.

Cette année nous avons à nouveau organisé une matinée consacrée au fleurissement. Les plantations ont été assurées par un groupe du conseil municipal. Vous pouvez d'ailleurs découvrir un potager devant la mairie. Aujourd'hui nous avons également besoin de votre soutien à travers vos diverses initiatives personnelles, pour une image accueillante et fleurie de Mittelbergheim.

Les deux temps fort à venir sont le Sommermarik et la fête du vin. Merci aux organisateurs et aux nombreux bénévoles pour leur engagement. Espérons que la météo nous sera propice !

Un arrêté préfectoral interdit dorénavant le brûlage des déchets verts. Nous allons donc mener une réflexion pour le stockage de ces déchets et leur compostage.

Lundi 6 juin 2016 nous avons accueilli M. DA SILVA Carlos sous contrat CAE en qualité d'agent technique. Il fait équipe avec M. LAPP Jean-Daniel et M. FREYDER Victor. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Le Maire : Alfred HILGER

**MAIRIE : ouverture au public**

Lundi de 16h00 à 19h00

Mercredi de 08h00 à 12h00

Mardi de 13h00 à 14h00

Judi de 16h00 à 19h00

Courriel : [mairie@mittelbergheim.fr](mailto:mairie@mittelbergheim.fr)

Site : [www.mittelbergheim.fr](http://www.mittelbergheim.fr)

Rédacteur en chef : Alfred HILGER.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AU BRUIT

Conformément à l'arrêté municipal n°04/1996 du 17 octobre 1996, les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tel que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionnée et ne pourront être pratiqués que les jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 07h à 20h
- Les dimanches et jours fériés de 09h à 12h

Nous comptons sur chacun pour respecter cette réglementation et permettre ainsi à tout le monde de profiter pleinement de la belle saison.



PROPRETE ET EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

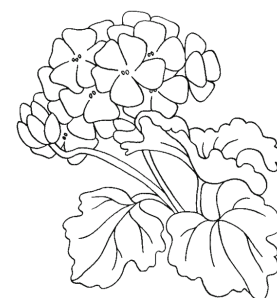
Comme chaque année, la municipalité a fleuri notre village. Les placettes, murs et jardinières ont reçu des fleurs multicolores dont la floraison réjouira les passants. Les fleurs sont un grand atout de décoration mais il ne faut oublier d'entretenir les rigoles, trottoirs et chaussée pour régaler nos yeux et ceux des gens de passage.

Notre village a été distingué par l'obtention de sa première libellule grâce à son engagement dans la démarche « zéro pesticide ». Cette année, nous tenterons d'obtenir la deuxième libellule. Les objectifs se précisent : supprimer totalement les produits phytosanitaires dans les zones à risque élevé (accueil du public...), communiquer auprès des

administrés et des jardiniers amateurs, réduire l'utilisation des produits de traitement de 70%. En arrêtant tout traitement phytosanitaire sur les voiries nous devrions d'atteindre ce seuil.

**Nous encourageons donc tous les villageois à mener une bataille contre les herbes folles** dès qu'elles pointeront leur nez ainsi qu'aux détritrus qui peuvent encombrer nos rues et ruelles.

Merci à toutes et tous pour votre soutien dans cette démarche.



MARCHE D'ETE

La deuxième édition du marché du terroir « Sommermarik » se déroulera à partir du 6 juillet 2016, tous les mercredis des mois de juillet et d'août sur la place de l'église catholique de 17h à 20h.



Vous pouvez y trouver du vin, du miel, des champignons, des fruits, des légumes, de la volaille et bien d'autres gourmandises. Vous pouvez également venir y déguster des **tartes flambées et des grillades jusqu'à 22h** (les tartes flambées sont également « à emporter »).

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune vend 4 lots de bois en long :

Lots	Essences	Nombre de pièces	Total en m3	Prix au m3	Prix du lot
MIT 880	Hêtre (12 p. 7,52 m3)	18	10,03	40 €	401,20 €
	Erable (5p. 2,26 m3)				
	Frêne (1 p. 0,25 m3)				
MIT 881	Hêtre (15p. 12,79 m3)	19	14,96	40 €	598,40 €
	Frêne (4 p. 2,17 m3)				
MIT 882	Hêtre (25 p. 20,17 m3)	29	21,32	40 €	85,28 €
	Erable (4p. 1,15m3)				
MIT 883	Hêtre (1 p. 5,10 m3)	2	7,16	40 €	286,40 €
	Erable (1p. 2,06m3)				

Sont également mis en vente, 2 lots de 4 stères de feuillus durs en buche. Le prix des lots n'a pas encore été défini par le conseil municipal.

Renseignement et achat auprès de la mairie.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Le secrétariat de la mairie sera fermé du vendredi 29 juillet 2016 au lundi 15 août 2016 inclus.** Merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour toute demande nécessitant de longs délais.
- **Pour voter en 2017 lors des élections présidentielles et législatives,** pensez à vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2016. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés dans la commune à leurs 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (nouveaux arrivants). Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre en mairie avant le 31 décembre et de vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) et d'un justificatif de domicile (facture de téléphone ou électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).
- **Rappel validité de la carte nationale d'identité :**  
Pour les personnes majeurs : 15 ans (validité prolongé pour les cartes périmées depuis le 1<sup>er</sup> février 2014)  
Pour les personnes mineures : 10 ans
- À compter du 4 juillet 2016, la Direction régionale des finances publiques du Bas-Rhin modifie les horaires d'ouverture de ses structures implantées dans tout le département.  
**La trésorerie de BARR sera désormais ouverte au public le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.**



## RECHERCHE INTERVENANTS POUR SERVICE D'ACCUEIL



La commune recherche des personnes pouvant intervenir auprès des écoles dans le cas où le personnel enseignant ferait grève. En effet, il est fait obligation à la municipalité de mettre en place un service qui consiste à accueillir les enfants scolarisés dans la commune dont le professeur est absent pour fait de grève durant les heures normales d'enseignement (généralement six heures par jour). Il prend la forme d'une garderie. Les personnes chargées de la surveillance des élèves ne sont pas tenues de disposer de qualifications.

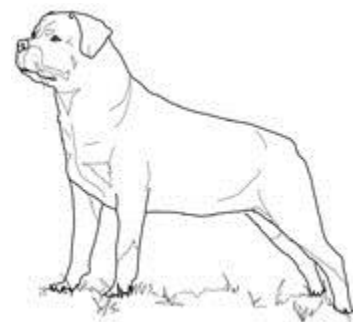
Les personnes intéressées pourront se renseigner et s'inscrire de mairie.

## CHIENS DE 1ERE ET 2EME CATEGORIE

Nul n'ignore aujourd'hui que les pitbulls et autres types (ou races) sont considérés par la loi comme des chiens dits dangereux et font l'objet de mesures particulières visant à la protection des personnes. Mais qu'en est-il des autres chiens ? La liste des chiens "susceptibles d'être dangereux" est établie par un arrêté du 27 avril 1999. Ces animaux sont classifiés en deux catégories, selon des critères de race et de morphologie.

### Les chiens de la 1e catégorie

Il faut savoir qu'aucun chien de race n'appartient à la 1e catégorie. Appartiennent à cette catégorie les chiens appelés "pit-bulls", dont la morphologie ressemble aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier, les chiens appelés "boer-bulls" qui ressemblent aux chiens de race Mastiff et, enfin, les chiens ressemblant aux chiens de race Tosa.



Les chiens de la 2e catégorie, en revanche, sont tous des chiens de race, exception faite du rottweiler qui, de race ou pas, est toujours de 2e catégorie. Cette catégorie comprend également les chiens de races Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier et Tosa.

### Les obligations des propriétaires

Une fois identifiée la catégorie à laquelle le chien appartient, il importe de connaître les obligations qui incombent au propriétaire. Certaines dépendent en effet de la catégorie. Le propriétaire qui ne s'y soumettrait pas encourt des sanctions.

Les obligations pour tous les chiens catégorisés

Selon l'article L. 211-11 à 19 du Code Rural, Art. R. 211-3 à R. 211-7, arrêté du 27 Avril 1999 :

- **Tous les chiens catégorisés doivent avoir fait l'objet d'une déclaration auprès de la mairie du domicile du propriétaire. Le propriétaire doit être en mesure de présenter aux autorités le récépissé de déclaration ;**
- Le chien doit être identifié par tatouage ou puce électronique ;
- Vaccination antirabique en cours de validité ;
- Il doit être assuré (voir auprès de sa compagnie d'assurance le contrat responsabilité civile ou demander une extension de garantie).

## TIMBRES FISCAUX

Afin de faciliter l'acquisition du timbre fiscal nécessaire à l'obtention d'un passeport, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose de l'acquérir en ligne sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)



Les achats s'effectuent par carte bancaire en mode sécurisé via le dispositif 3D-secure. L'utilisateur obtient alors son timbre selon son choix :

- par courriel : le timbre au format PDF (avec une représentation sous forme de flashcode) est joint au courriel qui est adressé;
- par SMS : le SMS indique le numéro du timbre. Ce numéro est valide pendant 6 mois à compter de la date d'achat.

Le site permet également à l'utilisateur de se faire rembourser les timbres dans l'année suivant l'achat. Ce remboursement est automatique. Il s'effectue sur la carte bancaire ayant servi à l'achat initial.

Le timbre électronique pour le passeport sera également disponible auprès des buralistes et des guichets de la DGFIP.

Au cours d'une année, environ 3,5 millions de passeports sont délivrés qui nécessitent environ 15 millions de timbres papier. Le timbre électronique devrait remplacer le timbre papier à l'horizon 2017.

## LE PORTAIL DU JUDICIAIRE

Un portail du justiciable [justice.fr](http://justice.fr) est en ligne depuis mai 2016 : il permet actuellement de trouver un grand nombre d'informations concernant la famille (mariage, filiation, adoption ...), la santé (l'hospitalisation, le don d'organe ...), le logement (expropriation, trouble du voisinage ...), le surendettement, le travail ...

A terme ce site permettra de saisir la justice et de suivre l'évolution de la procédure par internet. Ainsi, les citoyens pourront communiquer de manière dématérialisée avec la justice.

## ANIMATIONS JEUNESSE



Le service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes Barr-Bernstein met en place des activités pour les jeunes de 10 à 17 ans du 7 juillet au 19 août 2016.

Des activités à thème seront organisées comme la semaine « Koh-lanta le choc des héros » ou « le meilleur pâtissier » mais également des stages d'une journée pour la création de bijoux ou des activités à la carte comme une journée spéléologie à Ste Marie aux Mines, une randonnée avec un chien de traîneau au Lac Blanc, une rando-VTT à Épfing ou encore une sortie à Europapark.

Le programme complet est disponible au secrétariat de la mairie et téléchargeable sur [www.mittelbergheim.fr](http://www.mittelbergheim.fr) ou [www.pays-de-barr.fr](http://www.pays-de-barr.fr)

Une page Facebook a également été ouverte par « Service Animation Jeunesse Barr Bernstein »

### Etat civil

#### Décès



**M. ANSTETT Jean-Pierre, Charles**  
Décédé le 19 mars 2016 à Strasbourg

**M. ALLMENDINGER Théophile, Bernard**  
Décédé le 25 mai 2016 à Obernai

#### Mariages



**SCHWEITZER Bernard, Joseph**  
et **CLODONG Martine, Chantal**  
Se sont mariés le 28 mai 2016

**GRUNDER Nathan, Nok**  
et **RIETSCH Cécilia, Camille**  
Se sont mariés le 24 juin 2016

### Grands anniversaires fêtés

85 ans

**Mme DE KOK Marie, Thérèse, Antoinette**  
(née BIECHLER)  
Le 13 juin 2016,  
Domiciliée 17 chemin Holzweg

95 ans

**M. DOLDER Jean, Paul**  
Le 12 juin 2016,  
Domicilié 29 rue de la Montagne

## LE MOUSTIQUE TIGRE - EVITER SA PROLIFÉRATION

- Connaître le moustique *Aedes Albopictus* dit « moustique tigre »



Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique originaire d'Asie. De très petite taille (5 à 7 mm), il se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche, d'où son appellation commune de « moustique tigre ».

Il se développe majoritairement en zone urbaine, terrain propice à sa reproduction et se déplace peu au cours de sa vie (25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance). Il « utilise » les transports routiers et ferroviaires pour se propager, ce qui explique sa remontée progressive sur le territoire à partir des départements du sud de la métropole.

Il s'est ainsi développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais implanté dans 28 départements (janvier 2016), dont celui du Bas-Rhin. **Ce moustique est particulièrement nuisible** : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Seule la femelle pique, le repas sanguin étant nécessaire à la reproduction.

Les femelles pondent leurs œufs (250 œufs tous les 2 jours) à sec ou à la limite d'eaux stagnantes. Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves. Au bout de 5 à 6 jours, ils donnent des moustiques adultes et ... piqueurs.

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons ...). La façon la plus efficace de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes et/ou de supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

*NB : *Aedes Albopictus* est un insecte exotique dont la période d'activité se situe du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre. Toutefois la période hivernale ne permet pas de relâcher la lutte contre sa présence. Les œufs pondus entrent en « dormance » et pourront éclore lorsque les conditions climatiques redeviendront favorables au développement des larves.*

Ce moustique peut être « vecteur » de la dengue, du zika et du chikungunya si, et seulement si, il est contaminé. Il se contamine en piquant une personne malade qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes, et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines.

La dengue, le zika et le chikungunya ne sont pas des maladies à prévention vaccinale. Ce sont des maladies virales, transmises par des moustiques contaminés, qui se caractérisent classiquement par une fièvre d'apparition brutale associée à des douleurs musculaires, des maux de tête et, pour le chikungunya des douleurs articulaires pouvant être invalidantes et des éruptions cutanées, douleurs oculaires pour dengue et zika. Ces symptômes surviennent en moyenne dans la semaine suivant la piqûre d'un moustique contaminé.

- Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

L'implication de la population représente une grande part de la lutte contre les moustiques. Le moustique *Aedes albopictus* se déplaçant peu, celui qui vous pique est "né chez vous". Chacun peut agir en prenant en charge la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte (objets abandonnés, soucoupes, vases, seaux, gouttières, toits-terrasse, ...).

### **PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUES**

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité des lieux de vie (domicile, travail). Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger l'entourage.

- Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Pour vous informer et/ou signaler la présence d'un moustique tigre connectez-vous le site Internet :

[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres ! Ce moustique se caractérise notamment par sa très petite taille.**

A noter : pour pouvoir signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités sanitaires, il faut que vous disposiez d'une photo d'un moustique tigre ou d'un moustique dans un état permettant son identification. Aucune identification ne sera possible si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre.

### ASSOCIATION DU MUSEE VITICOLE, MEMOIRE DE VIGNERONS

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 27 mai 2016 à la mairie.

L'année 2015 s'est distinguée par une belle progression du nombre de visiteurs de l'espace 'Mémoire de Vignerons' de la rue Stein et surtout par le nombre de visites guidées (18 en 2015) pour découvrir l'histoire du village, ses lieux remarquables, nos maisons d'époque Renaissance et tout ce qui en fait la beauté et le charme.

Nos autres manifestations 2015 : 'Henter'm Kallerladel' et 'Fête du Vin Nouveau' ont également eut d'un beau succès !

Que tous ceux qui ont participé à la réussite de notre démarche et nous ont soutenus en soient vivement remerciés.

Pour l'avenir, notre volonté est toujours de contribuer au rayonnement et au renom de notre village : cet été ouverture du musée les dimanches après-midi (14h30 à 18h30) et sur rendez-vous ; le 9 octobre 'Fête du Vin Nouveau' et toute l'année visites en groupe.

A noter que le succès des visites en groupe est lié à la satisfaction et au 'bouche à oreille' de précédents visiteurs (et au reportage à voir sur 'Youtube' : 'suivez le guide à Mittelbergheim' pour l'émission 'Midi en France' de FR3) !

Contact au Secrétariat de mairie qui transmettra.

Jean-Paul KRETZ pour le Comité du Musée Viticole.

### LES VIGNERONS DE MITTELBERGHEIM

Depuis plusieurs années maintenant, les vigneronns de Mittelbergheim ont choisi de faire appel à une méthode douce pour lutter contre le vers de la grappe qui provoque la pourriture du raisin. Cette méthode biotechnique consiste à diffuser des phéromones spécifiques au papillon ravageur, pour perturber son activité sexuelle et ainsi empêcher les pontes d'œufs sur les baies de raisin. Ainsi, elle permet de préserver la diversité de la faune auxiliaire utile, elle supprime l'usage d'insecticides sur la zone de captage des eaux du bassin de Zellwiller (Zotzenberg). Surtout, la zone placées sous les vents dominants crée une ceinture autour du village où aucun insecticide n'est utilisé. Cette alternative étant 2 fois plus coûteuse pour le viticulteur le syndicat viticole et la commune de Mittelbergheim, participent respectivement à hauteur de 30% et 10% de son coût total.



L'ensemble des vigneronns remercient la commune pour sa participation et invite par la même occasion tous ses habitants à sa traditionnel fête du vin.

### L'Épée Comme un Pinceau - TAI JI QUAN et QI GONG à MITTELBERGHEIM

- Pratique « Au lever du jour » ouverte à tous du lundi 27 juin 2016 au vendredi 1er juillet, de 6h30 à 7h30, au Rippelsholtz (en cas de pluie, au Dojo, 53 rue Principale à MITTELBERGHEIM),
- Après-midi de « découverte libre » : samedi 17 septembre entre 14 et 18 heures au Dojo, 53 rue Principale à MITTELBERGHEIM,
- Reprise des cours le 19 septembre.

Renseignements et contacts sur [www.dojo-gilg.com](http://www.dojo-gilg.com)

ou [sophie@dojo-gilg.com](mailto:sophie@dojo-gilg.com)

Tél 03 88 08 43 91 / 06 09 05 64 75

ou [philippe@dojo-gilg.com](mailto:philippe@dojo-gilg.com)

Tél 03 68 05 30 78 / 06 51 24 49 41

### Le conseil jardinage de la MISSION EAU DU SDEA

**Élevons nos vers pour ne pas trinquer !**

Quelles sont les techniques simples et gratuites à appliquer pour favoriser les vers de terre ?

- **La couverture permanente du sol avec différents paillis** : Avec une épaisseur de 1 à 3 cm selon le type de déchets verts, leurs paillis apportent de la matière organique et maintiennent l'humidité en surface (paillis de mauvaises herbes non montées en graines, de tontes de gazon, de feuilles mortes, etc.). Le paillis de déchets verts du moment est le meilleur, il correspond aux besoins des plantes!
- **La plantation permanente** : les **plantes vivaces** sont préférées aux plantes horticoles annuelles dans les espaces ornementaux. Le jardinier favorise les associations de plantes, sème **des engrais verts** (féveroles, phacélie, ...) ou **des « plantes bouche-trous »** (salades, radis, ...) dans les parties nues du potager. **L'enherbement permanent** avec des plantes sauvages (prairie de fauche, ...) est de rigueur au verger.
- **L'apport de matière organique** sous forme de **compost demi-mûr** (moins de six mois d'âge) ou **d'engrais organiques** (engrais utilisables en Agriculture Biologique),
- Le **non enfouissement de la matière organique** en profondeur : La matière organique fraîche (tonte de gazon, feuilles, ...) est déposée en surface alors que le compost/fumier décomposé est incorporé à la griffe dans les 10 premiers cm du sol,
- Le **décompactage du sol** avec un outil de type grelinette (sol sableux ou limoneux) ou le **bêchage sans retournement complet** avec une fourche bêche (sol argileux),
- La **non utilisation de pesticides** et la limitation de traitements à base de cuivre (division par 2 à 3 des doses préconisées).